

Pouvoir d'emprunt

M. Waddell: Monsieur le Président, je ne demande pas au député de divulguer ses politiques à nos vis-à-vis. Je lui demande de dire aux Canadiens quelles sont ses politiques. Je veux donc savoir si le député souscrit à la déclaration que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a faite ici même le 15 avril 1980 pour s'opposer aux dépenses gouvernementales ou s'il souscrit plutôt à l'opinion exprimée par le député de Rosedale (M. Crombie) le 31 janvier. Ce dernier s'est plutôt prononcé en faveur d'une augmentation des dépenses gouvernementales. Que souhaitez-vous?

M. Fennell: D'abord, monsieur le Président, au sein de notre parti, les points de vue diffèrent, mais nous sommes capables d'en arriver à un consensus, ce qui fera de nous un gouvernement efficace.

M. le vice-président: L'opinion des députés peut différer, mais l'ordre des travaux demeure toujours le même lui. Je tiens à préciser à la Chambre que les interventions à partir de maintenant sont limitées à 10 minutes et qu'il n'y a pas de période de questions.

M. John Gamble (York-Nord): Monsieur le Président, le projet de loi C-143 nous demande d'approuver l'emprunt, par le gouvernement fédéral de 19 milliards de dollars. Il est l'aboutissement de tout un ensemble de circonstances. Il constituera un fardeau supplémentaire sur les épaules du contribuable canadien, non seulement ceux qui siègent ici et ceux qui vivent dans tout le Canada, mais également leurs enfants, leurs petits-enfants et leurs arrière-petits-enfants et toutes les générations à venir. C'est sur ce point que nous devrions porter notre attention.

Il est indéniable que, à l'heure actuelle, le pays a un besoin pressant d'aide. Nous comptons au moins 1.6 millions de chômeurs, et le gouvernement nous dit que, dans ces circonstances, il est absolument primordial d'avoir les outils nécessaires pour alléger le fardeau de ces chômeurs. Ce que le gouvernement oublie de dire, cependant, c'est qu'il est entièrement responsable de la situation actuelle; s'il était honnête, il l'avouerait.

Ce qui me consterne, dans ce cas-là, c'est que, si vous vous en souvenez bien, en juin 1981, le ministre des Finances d'alors a dit ici même que son budget avait été élaboré dans un souci de justice et d'équité. En voilà de belles paroles! Ce budget visait à obtenir des recettes supplémentaires de 1.3 milliard de dollars et il n'a pas été bien accueilli du tout par l'entreprise privée qui a alors été plongée, et c'est encore vrai de nos jours, dans la plus profonde incertitude.

Le gouvernement aurait dû certainement comprendre dès le départ que cette incertitude allait entraîner une baisse de production, une réduction de l'expansion et une perte considérable d'emplois au Canada, mais, même si ces conséquences étaient faciles à prévoir, le gouvernement n'en a tenu aucun compte.

Je le répète, nous sommes aux prises avec une lourde dette nationale qui nous oblige à payer en intérêts, s'il faut en croire

le budget des dépenses déposé cette semaine, 18.6 milliards de dollars, soit bel et bien 20 p. 100 de tout l'argent que dépense le gouvernement, et non pas des recettes qu'il recueille grâce à l'impôt sur le revenu. En fait, c'est plus de 25 p. 100 de tout l'argent que le gouvernement perçoit, ce qui devrait scandaliser la Chambre.

Par le moyen de ce bill, le gouvernement contracte un emprunt qui contribuera à accroître encore le service de la dette publique que devront assumer ni le gouvernement, ni les députés ministériels, ni l'ensemble des députés, mais des générations de Canadiens qui n'ont pas encore vu le jour.

Nous devons nous reporter aux prétendus principes sur lesquels reposait le budget de juin 1981 et nous demander s'il est opportun, équitable et juste que le Parlement charge les Canadiens des générations futures d'une dette aussi considérable que la dette actuelle et qui va continuer d'augmenter tant que le présent gouvernement demeurera au pouvoir.

Je reconnais sans peine qu'il faut dépenser des sommes supplémentaires pour remédier aux terribles conséquences sociales et économiques du chômage, mais j'ai demandé à maintes reprises au gouvernement quand il entendait prendre des mesures concrètes pour résoudre le problème, lequel résulte manifestement de ce qu'il n'a pas su se rendre compte qu'il dépensait trop.

● (1640)

Qu'un seul ministériel se lève pour reconnaître ce que le gouvernement a réussi à faire pour limiter ses excès. Qu'il dise ce qu'il a fait pour montrer aux Canadiens qu'il subsiste de l'espoir; qu'il affirme qu'il va maîtriser la façon outrancière de dépenser qui a toujours caractérisé son administration depuis la nuit des temps.

J'ai soulevé cette question à la Chambre à deux reprises, le 5 juillet et le 10 novembre 1982. J'ai demandé précisément que les prévisions soient renvoyées à un comité spécial de la Chambre qui aurait la tâche particulière de les passer au peigne fin en vue d'éliminer les dépenses injustifiées.

Je vais donner quelques exemples de ces dépenses frivoles qu'on nous impose. La publicité que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a fait paraître dernièrement dans les journaux, d'un bout à l'autre du Canada, pour nous convaincre que nous avions presque atteint notre autonomie énergétique a coûté près d'un million de dollars aux contribuables canadiens. Voilà ce que nous coûte une seule annonce publicitaire dans les journaux. Et pourquoi faire? Rien d'autre que pour tenter de convaincre la population que son gouvernement est consciencieux. Que le public se forme une conviction d'après les résultats réels du gouvernement, et non d'après une campagne financée à coup d'argent pour faire croire qu'il s'acquitte utilement de sa tâche.